

DIPLÔME D'ETAT D'AMBULANCIER

Public concerné

Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :

- Personnes en formation initiale
- Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi
- Ambulanciers en poste

Accès à la formation :

- Satisfaire aux conditions d'inscription (permis de conduire catégorie B, attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires, certificat médical de non contre - indication, certificat médical de vaccination).
- Satisfaire aux épreuves d'admissibilité et d'admission sauf si dispense

Les voies d'accès à la formation

- Personnes non diplômées et diplômées : obligation de faire un stage d'observation de 70 heures en continu dans une seule société afin de prétendre à l'entretien d'admission.
- Personnes ayant un BAC ou BEP carrières sanitaires et sociales de niveau III sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité
- Auxiliaires Ambulanciers depuis au moins 1 an possédant un BAC et/ou Titre ou Diplôme du secteur sanitaire et social de niveau IV : dossier d'admission comportant les pièces du dossier d'admissibilité
- Professionnels paramédicaux, conducteurs transport routier de marchandises et conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger : admission en mode passerelle avec obligation de faire un stage d'observation de 70 heures

Admissibilité sur dossier noté sur 20 : fournir les pièces administratives : certificat de non contre-indication délivré par une ARS (médecin agréé), certificat médical de vaccinations, attestation préfectorale, CV, lettre de motivation manuscrite, document manuscrit relatant une situation professionnelle ou personnelle ou un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation n'excédant pas deux pages.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

Entretien d'admission noté sur 20 : l'entretien avec le jury permet d'évaluer les motivations, le projet professionnel ainsi que les capacités à suivre la formation.

Une note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

Objectifs

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
- Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
- Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Durée

23 semaines soit 801 heures en continu (ou 12 mois en choisissant l'alternance)

Enseignement en centre de formation : 16 semaines soit 556 heures

Enseignement en stage : 7 semaines soit 245 heures

2 sessions par an sont proposées : janvier et août

Programme

- **Bloc 1** : (175h) Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions
- **Bloc 2** : (210h) Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- **Bloc 3** : (28h) Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière
- **Bloc 4** : (35h) Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention
- **Bloc 5** : (105h) Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport à la qualité/gestion des risques
- **Suivi pédagogique** : 3h

Les stages : L'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend.

Trois types de stages permettant la validation des compétences. Ils sont réalisés dans des structures suivantes :

- Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU-SMUR) : 70 heures ;
- Entreprise Transport sanitaire : 70 heures ;
- Structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures.

Modalités pédagogiques

- Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes

Validation de la formation

- Bloc 1 : épreuve pratique simulée
- Bloc 2 : épreuve pratique simulée
- Bloc 3 : évaluation stage
- Bloc 4 : étude d'une situation
- Bloc 5 : étude d'une situation

Supports de cours

- L'ensemble des supports de cours sont disponibles sur une plateforme extranet.

Intervenants

- Formateurs permanents infirmiers.
- Professionnels en activité (chefs d'entreprise de transport sanitaire, ambulanciers, infirmiers, sage-femme, médecins, psychologues...).